



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 98487

Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'application de la loi du 4 août pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes imposant la parité pour les élus au conseil de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes. Alors que les élections ordinaires doivent se dérouler en mars 2017, la profession s'inquiète de la faiblesse du nombre de candidatures féminines alors que des binômes paritaires ont été rendus obligatoires par l'ordonnance du 31 juillet 2015. Il souhaite connaître les mesures d'accompagnement que le Gouvernement entend prendre pour faciliter l'engagement des femmes dans cette élection et s'interroge sur la nécessité de reporter la date de cette élection à l'automne 2017.

Données clés

Auteur : [M. Rémi Delatte](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98487

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 août 2016](#), page 7182

Question retirée le : 6 septembre 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)